

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

Etaient Présents : Nicole MOREL, Jean GOSSET, Liliane REDONNET, Florence VANSEVENANT, Emilie BARBE, Hervé MENTION, Lydia HAZARD, Eric JASZINSKI, Dominique THIRARD, Thierry MOREL, Manuella GOURLE, Jean-Dominique DELAITTRE, Pierre LARDANS, Mélanie GENUER, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Nicole DUMONT, Gérard LEGUAY, Virginie CAPON, Carole REDONNET

Absents représentés : Jean-Paul MACHAT (pouvoir à Nicole MOREL), Patricia BROGNAIS-GEORGET (pouvoir à Bruno BROGNAIS-GEORGET), Xavier DRIESBACH (pouvoir à Hervé MENTION), Karine GOSSART (pouvoir à Dominique THIRARD), Bernard SELLIER (pouvoir à Thierry MOREL)

Absents excusés : Philippe LELONG, Bernard DELABIE, Franciane THIEBAULT

Madame Emilie BARBE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

FUSION DES ECOLES GUILLAUME APOLLINAIRE ET MARCEL PAGNOL

Madame le maire expose à l'assemblée que l'Education Nationale vient de l'informer d'une fermeture de classe à l'école Guillaume Apollinaire et de la fusion des écoles Marcel Pagnol et Guillaume Apollinaire dès la rentrée prochaine.

Dans la mesure où les conseils des deux écoles concernées ont émis un avis différent, l'école Marcel Pagnol acceptant la fusion alors que l'école Guillaume Apollinaire souhaitait une fermeture d'école, dispositif qui permettrait le maintien de la directrice de l'école dans ses fonctions, les services de l'Education Nationale sollicitent l'arbitrage du conseil municipal.

Madame Emilie BARBE, présidente de la commission scolaire, expose les différents arguments qui ont été développés dans les conseils d'école auxquels elle a assisté.

Suite à la projection de l'évolution des effectifs pour les années scolaires 2023/2024 à 2028/2029 et considérant qu'il n'existe pas de carte scolaire sur le territoire, il y aura lieu d'être vigilant sur les demandes des familles qui, en raison de la fusion souhaiterait scolariser leur(s) enfants à l'école Victorien Girot ; Ce qui, à terme pourrait représenter un réel problème au niveau des effectifs.

Monsieur Hervé MENTION, directeur de l'école Victorien Girot, confirme, d'ailleurs, avoir déjà été sollicité par une famille.

Considérant que l'école Guillaume Apollinaire, disposant de 6 classes, permet de garantir la qualité de l'accueil de l'ensemble des élèves, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fusion des 2 écoles à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER RELATIVE A LA VENTE ET A LA DEPOLLUTION DE LA FRICHE CHUCHU

Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET expose le projet de convention qui a fait l'objet d'un examen dans le cadre des réflexions menées par la commission « petites villes de demain » :

Le projet prévoit la création d'une résidence Séniors par la société Âge et Vie sur 2900 m², la création d'une aire de jeux pour le centre périscolaire sur 430 m² mais il reste une parcelle de 3000 m² qui devra faire l'objet d'un appel à projet porté par la commune.

L'Etablissement public foncier s'engage à procéder à la déconstruction des anciens bureaux et à traiter les sources concentrées de pollution. L'Etablissement public foncier s'engage également à financer les travaux à hauteur de 80%, les 20% restant représentant le prix de cession du terrain qui, au regard de l'étude réalisée par l'Etablissement public foncier, serait de l'ordre de 45,00 € le m².

En contrepartie, la commune s'engage à céder le terrain, à l'euro symbolique et à réaliser un appel à projet, de trouver un acquéreur pour la parcelle de 3000 m², ou, à défaut d'appel à projet fructueux, se porter acquéreur du foncier restant.

Considérant que l'Etablissement public foncier se propose d'accompagner la commune dans son appel à projet qui doit être réalisé dans un délai de 4 ans à compter de la date de signature de la convention, Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET attire l'attention de l'assemblée sur l'urgence de définir les orientations d'aménagements souhaités (commerces, logements etc...) et souhaite que, si le conseil municipal accepte la signature de la

convention, une réunion soit organisée avec les services de l'Etablissement public foncier pour la mise en place du partenariat pour l'appel à projets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet ainsi exposé et autorise Madame le maire à signer la convention correspondante.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA RESTRUCTURATION COMPLETE DE LA PISTE D'ATHLETISME ET DES ATELIERS DE SAUTS ET DE LANCERS AU STADE MUNICIPAL

Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte, qu'une demande de subvention, pour un montant estimé de 158.000,00 €, soit déposée auprès de l'Agence nationale du sport pour la restructuration complète de la piste d'athlétisme au stade municipal.

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE SOL COMPLEMENTAIRE SUR UNE PARCELLE DE LA FRICHE CHUCHU

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte qu'une demande de subvention, pour un montant estimé de 9.800,00 €, soit déposée auprès de la Banque des territoires pour la réalisation d'une étude de sol complémentaire sur une parcelle de la friche Chuchu.

PROJET NEFLE (notre école faisons là ensemble) – ECOLE JACQUES PREVERT

Madame le maire expose que, dans le cadre de son projet pédagogique, l'école a la possibilité d'obtenir le financement pour la réalisation de carrés de jardin, pour un montant de 3.000,00 €, et l'acquisition de structures musicales d'extérieur, pour un montant de 14.000,00 €. Afin que son projet soit validé, il est nécessaire que la commune s'engage à en assurer l'aménagement et l'entretien.

Monsieur Hervé MENTION explique qu'il s'agit d'un projet financé par l'inspection académique dont l'école Victorien Girot a déjà bénéficié pour l'acquisition de matériel de sport pour les activités physiques quotidiennes et a été financé à hauteur de 2.000,00 €.

Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET s'interroge sur les compétences techniques nécessaires à l'installation, les modalités de contrôle des structures et la nature de l'entretien.

Madame Mélanie GENUER regrette de ne pas disposer de plus d'éléments (photos des structures, plan d'installation, etc...) afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Madame le maire indique s'être rendue sur site avec Monsieur Christophe TESSIER, responsable des services techniques, qui affirme disposer des compétences en interne pour réaliser les aménagements et leur entretien. De plus, elle indique avoir déjà donné son approbation à la directrice d'école.

Le conseil municipal, à la majorité (Madame Mélanie GENUER s'abstient), donne son accord mais reproche néanmoins à Madame le maire de s'être engagée sans avoir sollicité l'avis de la commission scolaire et soumis, en amont, le dossier au conseil municipal.

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR L'EXTENSION DE RESEAUX NECESSAIRES A LA VIABILISATION D'UN TERRAIN AVENUE ALBERT THOMAS

Madame le maire expose à l'assemblée avoir reçu en rendez-vous Monsieur MANOT et Madame MALLARD dont le projet de construction, avenue Albert Thomas nécessite une extension du réseau d'assainissement et d'eau potable.

Considérant que la réglementation ne permet pas que les intéressés prennent directement en charge la réalisation et le financement des travaux d'extension des réseaux, dont le montant est estimé à 17.000,00 €, il y a lieu d'établir une convention de projet urbain partenarial (PUP) qui prévoit que la commune réalise et finance les travaux et que Monsieur MANOT et Madame MALLARD lui remboursent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet PUP et autorise Madame le maire à signer la convention à intervenir.

QUESTION ET COMMUNICATIONS DIVERSES

① Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET informe l'assemblée de la prochaine réunion de la commission « Petites villes de demain », prévue le 7 mars 2024, pour travailler et réfléchir à la problématique des logements vacants.

Il indique, également, qu'une réunion sera organisée une fois par mois avec Madame MACHUEL, afin de travailler, en partenariat avec la CCV sur le programme « Petites villes de demain » et notamment sur le dispositif OPAH.

② A l'interrogation de Monsieur Pierre LARDANS sur l'état d'avancement du projet de lotissement prévu sur le site de l'ancienne piscine, rue Camille Saint Saëns, Madame le maire reconnaît ne pas disposer d'éléments, le projet se situant sur un terrain n'appartenant pas à la commune mais à la CCV. Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET déplore que les élus de la commune siégeant à la CCV ne soient pas tenus informés de l'avancement de ce projet dans la mesure où il se trouve sur le territoire communal

③ Madame Manuella GOURLE déclare ne pas recevoir les invitations à destination du conseil municipal et demande à Madame le maire, qu'à l'avenir, elles soient adressées à l'ensemble des membres

④ Monsieur Hervé MENTION craint que la cagnotte mise en ligne par l'association « Sauvons la chapelle de Belloy » porte à confusion, en raison de son intitulé, et qu'un parallèle soit fait avec la situation de la tour Montmignon

⑤ Monsieur Bruno BROGNAIS-GEORGET interpelle la présidente de la commission des finances sur son absence de réponse à sa demande d'organisation d'une réunion de la commission pour permettre aux membres de comprendre l'articulation du budget et d'étudier les différents leviers dont la commune dispose, notamment en matière fiscale, pour mener à bien ses projets. Il est rejoint dans sa demande par Madame Mélanie GENUER

⑥ Monsieur Thierry MOREL informe ses collègues de l'organisation de l'opération « France propre », les 15 et 16 mars 2024, et qu'il pourrait être intéressant que les élus s'engagent dans la démarche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le maire,

La secrétaire,

N. MOREL

E. BARBE